

Procès-verbal

de la **111^{ème} assemblée générale ordinaire** de Swissavant – Association économique Artisanat et Ménage
lundi 29 mars 2021 à 11h00, au Centre opérationnel de Swissavant, Neugutstrasse 12, 8304 Wallisellen.

Présidence: Andreas Müller, président de Swissavant

Procès-verbal: Jessica Brunzu, assistante du directeur

Ordre du jour

1. **Constatations du président**
2. **Élection de la rédactrice du procès-verbal**
3. **Procès-verbal de la 110^{ème} assemblée générale 2020**
4. **Rapport annuel 2020**
5. **Approbation des comptes annuels et décharge**
 - 5.1 **Approbation des comptes annuels et de l'affectation de l'excédent**
 - 5.2 **Décharge**
6. **Décision concernant les cotisations des membres pour 2021**
7. **Budget de l'exercice 2021**
8. **Organe de révision**
9. **Fusion de trois caisses de compensation AVS**
 - 9.1 **Approbation de la fusion pour former la nouvelle «CC Forte»**
 - 9.2 **Approbation du règlement de la caisse «CC Forte»**

Dans le contexte de la pandémie de COVID-19 qui se poursuit et en application de l'ordonnance 2 sur les mesures de lutte contre le coronavirus (COVID-19), la 111^{ème} assemblée générale ordinaire 2021 se tient de nouveau et pour la deuxième fois sous forme numérique sans présence physique des membres.

Cette fois-ci, l'ordre du jour ne se limite pas au seul minimum statutaire, mais comprend la proposition de fusionner les caisses de compensation pour former la «CC Forte».

Le président souhaite une cordiale bienvenue aux membres du comité présents de même qu'au directeur et à son assistante à l'occasion de la 111^{ème} assemblée générale ordinaire 2021.

En outre, Monsieur Sandro Bucher, notaire, et Madame Corinne Pulver, étudiante en notariat, ont pris place dans la salle de conférences du Centre opérationnel de Swissavant – Association économique artisanat et ménage afin de dresser un acte authentique de la fusion de trois caisses de compensation AVS sous le point 9 de l'ordre du jour.

Le président constate que l'invitation officielle à l'assemblée générale 2021 a été faite par la publication dans la revue *perspective*, numéro du 25 février 2021, et par l'envoi de la circulaire du 5 mars 2021, conformément à l'art. 11 ch. 2 des statuts de Swissavant, avec délai jusqu'au 13 mars 2021 pour soumettre des propositions, en application de l'art. 11 ch. 8 des dits statuts. Ce délai statutaire pour soumettre des propositions écrites n'a pas été utilisé.

1. Constatations du président

Le président constate que depuis que la crise du coronavirus s'est déclarée, plus d'une année entière a passé et que contrairement aux attentes, l'assemblée annuelle d'aujourd'hui est déjà la deuxième à devoir se tenir sous une forme numérique.

Autrement dit: la Journée Nationale de la branche appréciée par les membres doit à nouveau être annulée définitivement, de même que la cérémonie de remise des distinctions de la fondation polaris.

A la différence de celle de l'an dernier, l'ordre du jour de l'assemblée générale 2021 comporte le projet stratégique de la fusion de trois caisses AVS pour former la nouvelle «CC Forte». La nécessité d'une authentification notariée de ce point de l'ordre du jour explique la présence de Monsieur Sandro Bucher, notaire, et de Madame Corinne Pulver, étudiante en notariat, dont la présence a été saluée précédemment.

En conclusion, le président souhaite une fois de plus à tous les membres industriels et commerçants de rester en bonne santé et de garder un esprit d'entreprise incorrigible avec beaucoup d'idées innovantes et d'actions créatrices. Dans ses considérations ultérieures, le président exprime sa conviction entrepreneuriale selon laquelle précisément la pandémie de COVID-19 encourage les entreprises, jusqu'à nouvel ordre, à faire preuve de flexibilité, de créativité et d'esprit inventif!

Il exprime officiellement ses remerciements au centre opérationnel à Wallisellen, sous la conduite du directeur, Christoph Rotermund, et à son équipe pour la politique d'information correspondant aux besoins de la branche au cours des mois écoulés de même que pour l'organisation de l'assemblée générale 2021 sous forme numérique conformément à l'ordonnance et aux statuts. Le président ouvre l'assemblée générale 2021 par les constatations suivantes:

- 98 membres ont fait usage de la possibilité de voter au sujet des points statutaires de l'ordre du jour par écrit (34) ou par la voie électronique (64);
- 98 bulletins de vote ont été reçus conformément à l'ordonnance et au statuts;
- la majorité absolue pour les propositions ne demandant pas de quorum statutaire s'établit donc à 50 voix;
- la loi prévoit, pour le point 9 de l'ordre du jour «Fusion de trois caisses de compensation AVS» une majorité des trois quarts pour l'acceptation de la fusion; cf. art. 53, 1, lettre b de la Loi fédérale sur l'Assurance vieillesse et survivants (LAVS). De plus, la décision de l'assemblée générale doit faire l'objet d'un acte authentique. Le quorum exigé par loi pour l'acceptation est de 74 voix favorables;
- aucune proposition des membres industriels et commerçants n'a été soumise dans les délais;
- aucune modification des points de l'ordre du jour n'a été demandée, l'ordre du jour est donc déterminant tel qu'il a été publié.

2. Élection de la rédactrice du procès-verbal

Le président constate que selon l'état du dossier, le nombre de voix suivant a été enregistré:

oui: 98 non: 0 abstentions: 0

Résultat du vote: Madame Jessica Brunzu est donc élue à l'unanimité (100% des suffrages exprimés).

3. Procès-verbal de la 110^{ème} assemblée générale 2020

Le président constate que selon l'état du dossier, le nombre de voix suivant a été enregistré:

oui: 97 non: 0 abstentions: 1

Résultat du vote: le procès-verbal a donc été approuvé par 98,98% des suffrages exprimés avec 1 abstention.

4. Rapport annuel 2020

Le président constate que selon l'état du dossier, le nombre de voix suivant a été enregistré:

oui: 97 non: 0 abstentions: 1

Résultat du vote: le rapport d'activités 2020 a donc été approuvé par 98,98% des suffrages exprimés avec 1 abstention.

5. Approbation des comptes annuels et décharge

5.1 Approbation des comptes annuels et de l'affectation de l'excédent

Le président constate que selon l'état du dossier, le nombre de voix suivant a été enregistré:

oui: 95 non: 0 abstentions: 3

Résultat du vote: les comptes annuels 2020 ont donc été approuvés par 96,94% des suffrages exprimés avec 3 abstentions et l'excédent de CHF 544,26 est attribué aux réserves.

5.2 Décharge

Le président constate que selon l'état du dossier, le nombre de voix suivant a été enregistré:

oui: 95 non: 0 abstentions: 3

Résultat du vote: la proposition de donner décharge a donc été approuvée par 96,94% des suffrages exprimés avec 3 abstentions. Décharge a donc été donnée aux membre du comité ainsi qu'au directeur pour l'exercice 2020 de l'Association.

6. Décision concernant les cotisations des membres pour 2021

Le président constate que selon l'état du dossier, le nombre de voix suivant a été enregistré:

oui: 97 non; 1 abstentions: 0

Résultat du vote: le maintien des cotisations des membres pour 2021 est adopté par 98,98% des suffrages exprimés avec 1 voix d'opposition.

7. Budget de l'exercice 2021

Le président constate que selon l'état du dossier, le nombre de voix suivant a été enregistré:

oui: 96 non: 0 abstentions: 2

Résultat du vote: le budget proposé pour 2021 est approuvé par 97,96% des suffrages exprimés avec 2 abstentions.

8. Organe de révision

Le président constate que selon l'état du dossier écrit, le nombre de voix suivant a été enregistré:

oui: 98 non: 0 abstentions: 0

Résultat du vote: l'organe de révision actuel Convisa Revisions AG est réélu à l'unanimité (100% des suffrages exprimés) pour une durée de deux ans (2022-2023).

9. Fusion de trois caisses de compensation AVS

Concernant ce point de l'ordre du jour, le président salue explicitement la présence de Monsieur Sandro Bucher, notaire et celle de Madame Corinne Pulver, étudiante en notariat. Il leur demande à cette occasion de dresser un acte notarié des décisions de l'assemblée générale comme suit:

9.1 Approbation de la fusion pour former la nouvelle «CC Forte»

Le président constate que selon l'état du dossier écrit, le nombre de voix suivant a été enregistré:

oui: 88 non: 0 abstentions: 10

Résultat du vote: la fusion des trois caisses de compensation pour former la nouvelle caisse de compensation «CC Forte» est approuvée par 89,80% des suffrages exprimés avec 10 abstentions .

9.2 Approbation du règlement de la caisse «CC Forte»

Le président constate que selon l'état du dossier écrit, le nombre de voix suivant a été enregistré:

oui: 89 non: 0 abstentions: 9

Résultat du vote: le règlement de la caisse de compensation «CC Forte» est approuvé par 90,82% des suffrages exprimés avec 9 abstentions.

Le président exprime ses remerciements pour la préparation professionnelle de la 111^{ème} assemblée générale ordinaire 2021 ainsi que sa grande satisfaction au sujet de l'approbation impressionnante de la fusion des caisses AVS pour former la nouvelle caisse «CC Forte». Il clôture pour la deuxième fois une assemblée générale des membres sous une forme numérique en souhaitant expressément le retour à la normalité en 2022.

Le président clôt l'assemblée à 11h15.

Le président:



Andreas Müller

La rédactrice du procès-verbal:



Jessica Brunzu